



La lettre de l' ORT

N° 34 - Juin 2012

TRIBUNE
LIBRE**TRIBUNE LIBRE :**

• **La formation professionnelle au service du développement des savoir-faire et de la compétitivité.....1**

ACTUALITE :

• **Grand Rodez : un nouveau réseau de transports urbains depuis janvier 2012.....2**

TEMOIGNAGE D'ENTREPRISE :

• **Pourquoi signer la charte «Objectif CO2, Les transporteurs s'engagent»?.....3**

ACTUALITE EN BREF :

• **Transport routier de marchandises : en route pour le 44 tonnes à 5 essieux.....4**

REGLEMENTATION :

• **Actualité sur l'Ecotaxe poids-lourds.....4**

PARUTIONS :

• **Bilan social annuel du transport de marchandises.....4**

La formation professionnelle au service du développement des savoir-faire et de la compétitivité

Dans le domaine du transport routier, nous aurions pu supposer aujourd'hui, qu'en matière de formation, tout a déjà été pensé : accès à la profession, formations obligatoires des conducteurs, recyclage et perfectionnement des salariés.

Ce n'est pas le cas.

En effet, la profession des transports est toujours en constante évolution afin de répondre soit à des logiques d'harmonisation Européenne, soit à de nouvelles attentes liées à des enjeux économiques et environnementaux.

Le dernier exemple en date est « le paquet routier » qui introduit depuis décembre 2011 de nouvelles règles d'accès à la profession de transporteurs publics de marchandises en véhicules légers et de transport de personnes en véhicules de moins de 9 places, par le biais de nouvelles formations et examens.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le contexte économique et environnemental insufflent aussi à l'heure actuelle de nouvelles orientations en matière de formation.

Les entreprises doivent faire évoluer en permanence les compétences de leurs salariés au travers de modules de perfectionnement : la mise en place de formation à l'éco-conduite devient un passage obligé dans les entreprises pour faire évoluer les comportements, réduire l'impact sur l'environnement et mieux maîtriser les coûts d'exploitation.

Enfin, n'oublions pas que la compétitivité des entreprises passe aussi par la reconnaissance des femmes et des hommes qu'elles emploient.

Beaucoup de ces salariés n'ont pas de réelle qualification malgré des compétences et des expériences avérées. La validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est devenue, une nouvelle voie d'accès au diplôme leur permettant de faire reconnaître officiellement leur savoir faire.

Ces différents exemples démontrent que les entreprises sont de véritables gestionnaires de compétences, qu'elles doivent en permanence les maintenir à niveau et les faire évoluer.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences devient un véritable outil pour les entreprises pour anticiper ces évolutions, visant à leur permettre de rester les plus performantes possible et surtout de rester dans la course...



En charge de l'organisation, du financement et de la gestion des transports publics urbains sur son territoire, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez a entièrement repensé un nouveau réseau adapté aux besoins de chacun. Une restructuration complète des services et des tarifs qui s'est accompagnée d'un changement d'identité :

le réseau Octobus est devenu le réseau Agglobus depuis le 2 janvier 2012.

Des bus plus fréquents, une amplitude horaire plus large (de 7 h à 20 heures), de nouveaux circuits qui irriguent l'ensemble de l'agglomération, des services spécifiques (Service soirée, Service Dimanche, Transport A la Demande, Service de substitution), des tarifs simplifiés et très avantageux (0,20 euros le trajet en achat multiple sur l'ensemble du réseau)... sont autant d'éléments pris en compte par le Grand Rodez pour un **réseau modernisé, adapté au rythme de chacun, et un confort pour tous.**



Ce nouveau réseau, composé de **11 lignes de bus qui fonctionnent du lundi au samedi**, est organisé autour d'une nervure urbaine en Y (lignes A et B) qui permet toutes les 15 minutes de relier Onet-le-Château, Olemps et Bourran au centre ancien de Rodez.

En complément, **une ligne appelée Cœur de Ville** dessert grâce à un minibus les quartiers de Rodez et du Monastère dont la pente des rues est un obstacle aux déplacements collectifs. Cette même ligne dessert le centre-ancien de Rodez intra-muros toutes les 20 minutes.

En soirée (de 20h à 23h30 du lundi au samedi) et le dimanche toute la journée, pour aller au stade, au ciné ou au resto, un service est assuré entre Les Quatre-Saisons, la gare SNCF, Bourran et le centre ancien.

Le Transport à la Demande fonctionne du lundi au samedi avec 2 allers-retours par jour, les heures de fonctionnement du service par zone étant prédéfinies.

Le service de substitution est ouvert, à ce jour, aux personnes ayant un handicap de plus de 80% aux mêmes horaires que le réseau bus. Ce service fonctionne comme le service de TAD sur réservation au plus tard la veille du déplacement à 17h00 au numéro vert 0800 007 950.

En accompagnement de cette restructuration, l'identité du réseau a, elle aussi, évolué. Au-delà du changement de nom qui permet une meilleure association entre le service et son organisateur qu'est le Grand Rodez, c'est l'image du réseau dans sa globalité qui a été repensée autour de la thématique du papillon qui circule librement.

L'ensemble des informations concernant le fonctionnement du réseau est disponible à l'agence Agglobus qui a été aménagée au cœur du réseau de bus et sur le site Internet entièrement dédié au réseau et créé à l'occasion de la restructuration :

www.agglobus.grand-rodez.com

Parallèlement, les titres de transports et les fiches horaires sont également disponibles chez les dépositaires du réseau (point presse, boulangerie...)

Après 3 mois de mise en service, les résultats sont encourageants puisque depuis le 1er janvier 2012, 350 281 passagers ont validé leur titre de transport sur le réseau au 31 mars 2012 contre 275 132 sur la même période en 2011, soit une augmentation de 27,31%.

Sophie RODOLPHE

Responsable du service Déplacements – Transports

Communauté d'Agglomération du Grand Rodez

1 place Adrien Rozier - BP 53531 - 12035 RODEZ Cedex 9

Tel : 05.65.73.83.81 e-mail : sophie.rodolphe@agglo-grandrodez.fr





Pourquoi signer la charte?

Suite à une réunion organisée par le Groupement Général des Transporteurs Publics de la Haute-Garonne (GTP31) fin 2009, notre entreprise a pris la décision de s'inscrire dans la démarche visant à réduire tant les émissions polluantes des véhicules que les émissions de gaz à effet de serre.

Après avoir effectué un pré-diagnostic nous avons signé, en août 2010, avec 7 autres transporteurs les premières chartes en Midi-Pyrénées. Aujourd'hui, 35 entreprises ont signé la charte « Objectif CO₂ » (28 pour le transport de marchandises et 7 pour le transport de voyageurs) soit un total de 2163 véhicules.

Nos objectifs :

- ▷▷ - bénéfice environnemental
- bénéfice économique
- image vis-à-vis de nos clients

Des actions ont été mises en place dans 4 domaines :

▷▷ - **Les véhicules** : acquisition et renouvellement de notre matériel roulant par des véhicules aux dernières normes environnementales (euro 5) équipés de boîtes automatiques.

Meilleure gestion de l'entretien avec monte de pneumatiques adaptés, utilisation de lubrifiants de synthèse, géolocalisation.

- **Le carburant** : mise en place d'un système de gestion des consommations et relevé mensuel avec analyse personnalisée aux véhicules et aux chauffeurs.

- **L'organisation des flux de transports** : travail avec l'exploitation pour réduire les kilomètres à vides, meilleure gestion des coefficients de remplissage, mise en place d'une réflexion sur les circuits courts.

- **Les conducteurs** : nous avons sensibilisé nos conducteurs aux bonnes pratiques environnementales, à l'éco-conduite et nous faisons régulièrement un débriefing individualisé sur les rapports de consommation, ce qui permet de recadrer et retravailler rapidement tout « dérapage ».

Bilan février 2012

Le Parc

Norme véhicules	à la signature de la charte	Février 2012
Euro 3	16%	0
Euro 4	56%	26%
Euro 5	28%	74%

La Consommation

Consommation émission CO ₂	à la signature de la charte	Février 2012	Ecart
Litres aux 100 kms	36,1	33,5	- 7,2%
gCO ₂ /Kms	960	888	- 7,5%

L'engagement dans un tel dispositif ne doit pas se limiter aux 3 ans tels que définis par La Charte mais doit s'inscrire dans le long terme. Aujourd'hui notre démarche environnementale ne se limite plus aux seuls véhicules mais également à la structure immobilière. Des travaux d'agrandissement ont été réalisés selon les nouvelles normes environnementales (bois, isolation...). Les convecteurs électriques et la climatisation ont été remplacés par une climatisation réversible alimentée par l'énergie produite par les groupes frigorifiques.

Enfin, nous avons mis en place un tri sélectif des déchets.

Avec pratiquement 2 ans de recul sur notre démarche, nous ne pouvons qu'encourager nos collègues transporteurs de marchandises et de voyageurs à s'engager dans la charte « Objectif CO₂ Les transporteurs s'engagent ».

Le développement durable ne doit pas s'arrêter à une vision marketing. C'est aussi l'avenir de nos entreprises car cela implique une meilleure maîtrise des coûts, une meilleure image de la profession, une anticipation sur l'affichage CO₂ et également une réponse à la demande de nos clients de nous engager dans un contrat de progrès environnemental.

Chantal KIRMANN : responsable d'entreprise



La charte CO₂ : Les transporteurs s'engagent en Midi-Pyrénées pour une démarche volontaire et responsable

D'ici la fin de l'année 2012, la Région Midi-Pyrénées pourrait compter environ 55 entreprises dans le dispositif pour environ 2800 à 3000 véhicules concernés.

Vos contacts en Midi-Pyrénées :

Chargée de mission régionale CO₂ : Mme Estelle POSNIC Téléphone : 06 89 33 53 56 Par email : e.posnic@gtp31.com

ADEME Midi-Pyrénées : Mme Véronique TATRY Téléphone : 05 62 24 35 36 Par email : veronique.tatry@ademe.fr

DREAL Midi-Pyrénées : M. Eugène SACUTO Téléphone : 05 61 58 54 23 Par email : eugene.sacuto@developpement-durable.gouv.fr



Suivant un processus de concertation, le ministre chargé des transports a annoncé le 7 mars dernier, aux représentants des transporteurs routiers, des chargeurs et de la filière poids-lourds, la suppression du sixième essieu et fait part de l'élaboration d'un décret portant sur la généralisation de la possibilité pour les ensembles routiers de 5 essieux de circuler jusqu'à 44 tonnes (chaque essieu étant limité à 12t), quelque soit le type de trafic, à compter du 1er janvier 2013.

Ce futur texte inclura également des modalités techniques pour réduire l'impact sur les infrastructures routières.

Il est prévu l'adoption de nouvelles limites de charges à l'essieu pour tous les véhicules de plus de 40 tonnes permettant ainsi de se rapprocher des standards européens :

- 12 tonnes pour l'essieu moteur au lieu de 13 tonnes ;
- 27 tonnes pour les groupes de trois essieux des semi-remorques (essieux tridem) au lieu de 31,5 tonnes.

Par ailleurs, à partir de 2014, pour réduire encore l'impact sur les chaussées, la possibilité de circuler à plus de 40 tonnes sera obligatoirement réservée aux véhicules équipés de suspensions pneumatiques et respectant les normes environnementales les plus performantes.

La généralisation de la circulation à 44 tonnes concerne 10% du trafic poids-lourds sur le territoire national.

source : [Ministère chargé des transports](#)

RÈGLEMENTATION Actualité de l'ECOTAXE POIDS-LOURDS

Décret n° 2012-670 du 4 mai 2012 (JORF du 6 mai 2012) relatif aux modalités de majoration du prix du transport liée à l'instauration de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises.

Ce texte entérine et détaille les modalités de majoration du prix du transport liée à la mise en place de l'écotaxe poids lourds et institue une commission administrative ayant pour mission d'évaluer le fonctionnement du mécanisme de répercussion de l'écotaxe sur le prix et de proposer, le cas échéant, les améliorations nécessaires.

En savoir + :

Sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025804707&dateTexte=&categorieLien=id>

LE CHIFFRE

88,9%

En 2010, C'est la part modale des transports intérieurs terrestres de marchandises qui sont réalisés par le routier en augmentation de +0,8 point par rapport à l'année précédente.

Source :

MEDDTL-CGDD/DGITM-SOeS
parution - janvier 2012.

PARUTION

Bilan social annuel du transport routier de marchandises

En mars 2012, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a fait paraître le Bilan social annuel du transport routier de marchandises.

Vous trouverez dans ce document « RéférenceS », les principales données statistiques sur le transport en France.



Télécharger : le bilan social annuel du transport routier de marchandises (PDF - 2.1 Mo)

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/1938/962/bilan-social-annuel-transport-routier-marchandises-1.html>

L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisation professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement et autres administrations, Conseil Régional, autorités organisatrices des transports.

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DREAL, division transport routier :

1 rue de la Cité administrative, 31074 Toulouse cédex 9
Tél: 05.61.58.54.09 - Fax:05.61.58.55.48



Directeur de la publication : Jean-François Brou

Rédacteur en chef : Eugène Sacuto

Rédactrice : Suzanne Soubrenie Bordet

Conception : DREAL/STID : Joëlle Nivet

Impression : Imprimerie Lecha

Dépôt légal : Juin 2012

ISSN : 1625 - 6034

